

Séance du :

20/03/2026

Date de la convocation :

16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2026_06	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	11	11

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. - GRANDAZZI Sandri

ne - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette - SANTAMARIA Patrick GAYMARD Marie-José - BRUN
Jérôme - GARIBAL Alexa - CAMOIN Laurent - COUX Magali et TROIN François

Secrétaire de séance : GARIBAL Alexa

Objet : Election des délégués titulaires et suppléants aux Syndicats Intercommunaux

Le Maire de la commune de COMPS-sur-ARTUBY :

- Vu les articles L 2122-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant l'élection ou la
désignation des délégués titulaires et suppléants aux Syndicats Intercommunaux et Associations,
Demande aux membres du Conseil Municipal d'élire les délégués titulaires et suppléants aux Syndicats
Intercommunaux.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

-Procède à l'élection des délégués aux Syndicats Intercommunaux :

- **Communauté d'Agglomération Dracénoise :**
 - Délégué Titulaire : BARALE Alain
 - Délégué Suppléant : CAMOIN Yves
- **Commission Syndicale Artuby :**
 - Délégués Titulaires : BARALE Alain
et CAMOIN Yves
 - Délégué Suppléant : GRANDAZZI Sandrine
- **Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon :-**
 - Délégué Titulaire : CAMOIN Yves
 - Délégué Suppléant : SANTAMARIA Patrick

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 23 MARS 2026
et publication le: 23 MARS 2026
Le Maire

Le Maire
A. BARALE

